

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME



TARIFS LICENCES 2019

**TYPE DE LICENCE ET
COÛT**

**Montant à partir
de**

Discipline

TYPE DE LICENCE ET COÛT	Montant	à partir de	Discipline
Baby Vélo	16,00 €	2-4 ans	
Jeunes (pré-licenciés*, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets)	51,00 €	5-16 ans	
Licences Compétition			
1ère catégorie	200,00 €		
2 ^e catégorie	160,00 €		
3e catégorie	120,00 €		
Juniors**	87,00 €	17 -18 ans	*
Cyclisme pour Tous			
Pass'cyclisme open Licence club uniquement	108,00 €	19 ans et +	Identique au Pass'cyclisme, permet en plus de participer aux épreuves de 3 ^e catégorie et juniors sur route
Pass'cyclisme Club ou à titre individuel			épreuve de masse
<i>Certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme obligatoire</i>	69,00 €	19 ans et +	VTT, BMX ainsi que le cyclo-cross, la piste et les championnats Masters
Pass'cycloportive Club ou à titre individuel			Orienter Route
<i>Certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme obligatoire</i>	56,00 €	17 ans	Cycloportives et épreuves de masse, Marathon VTT, épreuves et championnats vélos couchés
Pass'sport nature Club ou à titre individuel . <i>Certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme</i>	56,00 €	17 ans	Orienter VTT Cycloportives et épreuves de masse, Marathon VTT, épreuves et championnats vélos couchés

TYPE DE LICENCE ET COÛT	Montant	à partir de	Discipline
obligatoire			
Pass'sport urbain			Orienter BMX
Club ou à titre individuel			Dédié aux disciplines Bike polo et Free style en compétition et loisir
<i>Certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme</i> obligatoire	56 €	4 ans	Exclus les épreuves pass'cyclisme
Pass'loisir			Dédié exclusivement aux activités de pur loisir.
Club ou à titre individuel			
<i>Certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme</i> obligatoire	46,00 €	4 ans	Pratiques individuelles et familiales, randos VTT ou randosportive route
DUPLICATA	13,00 €		
Licence accueil jeunes (valable 1 mois)	16,00 €	2 à 16 ans	

Licences 2019, quid du Certificat Médical

Suite à la loi numéro 2016-41 du 21 janvier 2016 dite de « modernisation du système de santé » et ses décrets d'application qui ont modifié les conditions de délivrance et de renouvellement des licences sportives, la FFC vous informe des nouvelles dispositions d'usage et notamment la mise en place d'un questionnaire de santé.

VOIR LA NOTE D'INFORMATION SUR LES CERTIFICATS MEDICAUX